



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par la **SARL PLUCHART, 24 rue de Lestrez, 59 283 MONCHEAUX** en date du 9 Septembre 2026, relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement d'un camion de livraison au droit du 8 rue des Tilleuls à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le déménagement au droit du 8 rue des Tilleuls à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2026/138

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** La SARL PLUCHART est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de livraison, Du Mercredi 16 Septembre 2026 au Mercredi 16 Septembre 2026 Inklus soit pour une durée de Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de la **Sarl Pluchart**.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** La SARL Pluchart
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 9 Septembre 2026.

Certifié exécutoire le 10/09/2026.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :

*Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr*

